

Procès-Verbal de la réunion du Comité Social et Économique de l'ONAP du 05.04.2024

Ordre du jour :

Questions SSCT :

- 1-plan de prévention des risques psychosociaux : présentation des fiches de postes, planification des formations et journées de sensibilisation en fonction des priorités
 - 2-réunions de groupes : bilan et compte-rendu des réunions « violons », « cordes graves », « vents »
 - 3-procédures en cours : bilan de la rencontre avec le médecin du travail, mise en place des mesures préconisées
 - 4-discipline : observations et bilan par M.A Degrenier ; régisseur général
 - 5-augmentation des arrêts de travail : observations et analyse
 - 6-usure et fatigue des salariés : mesures de prévention des risques suite au point n°3 des réunions du CSE du 09.01.2024 et du 23.02.2024
-

- 7-approbation du compte-rendu de la réunion du 23 février 2024
- 8-date des congés annuels
- 9-concours de violon : libellé du poste, date, organisation
- 10-titularisations
- 11-formations obligatoires des délégués du personnel : décision et planification
- 12-formation premiers secours
- 13-conseil musical : bilan de la première réunion
- 14-série Brandebourgeois (Mai 2024) : conditions et planning
- 15-correction sur les bulletins de salaire/Transat : demande d'ajouter le temps de travail mensuel sur tous les bulletins des musiciens permanents de mars 2021 à décembre 2023
- 16-programme "bicentenaire" ; allègements
- 17-présentation des plannings et programmes de juin et juillet 2024
- 18-questions diverses

en présence de :

Alexis Labat : Directeur Général Sophie Platret : responsable de production et de diffusion

Marc-Antoine Degrenier : régisseur général

Délégués du personnel : Pauline Dangleterre, Romain Rougé, Marie-Anne Morgant, Frédéric Béthune, Fabrice Durand (délégué syndical), David Gobbe, Mathilde Dannière (suppléants).

Questions Santé Sécurité et Conditions de Travail

1-plan de prévention des risques psychosociaux : présentation des fiches de postes, planification des formations et journées de sensibilisation en fonction des priorités

°Les délégués du personnel ont travaillé sur l'élaboration des fiches de postes des musiciens et communiquent leur document de travail à la Direction et au régisseur général. Le document sera complété prochainement et la Direction finalisera le tout avant de le valider en CSE. Chaque salarié devra prendre connaissance de sa fiche de poste et la signer.

°Formations : nécessité de programmer une journée de sensibilisation au harcèlement moral + communication non-violente et comportement en groupe. Date à trouver de préférence en début de saison.

° Proposition d'une journée avec un kinésithérapeute en mai ; une demi-journée en collectif et une journée en séances individuelles.

2-réunions de groupes : bilan et compte-rendu des réunions « violons », « cordes graves », « vents »

M.A Degrenier : « Les deux premières réunions (violons 1 et 2 puis cordes graves) se sont bien passées avec une bonne qualité d'échange et d'écoute et une richesse des sujets abordés. Les remarques importantes sont : souhait d'une semaine de vacances pendant la Toussaint et pendant les vacances d'Hiver, organiser des tournes pour que les musiciens puissent "récupérer", fatigue accumulée, trop de séries enchaînées et parfois imbriquées, clarifier les missions et obligations de certains postes (2eme flûte..) .

La réunion avec les vents/percussion a été un échec à cause d'un manque de respect affiché par certains avec un comportement provocateur et des propos déplacés. Ces réunions sont inscrites au planning et leur caractère obligatoire a été rappelé par mail.

Il s'agit d'une des préconisations du psychologue du travail et j'aurais souhaité que la réunion vents/percu se passe aussi bien que les précédentes. »

3-procédures en cours : bilan de la rencontre avec le médecin du travail, mise en place des mesures préconisées

P. Dangleterre : « Nous avons été entendues au sujet du dossier en cours. La médecine du travail n'est pas là pour intervenir au sein de l'entreprise mais pour éventuellement soumettre à la Direction un certain nombre de préconisations, ce qui a été fait.

Les préconisations :

- sur un plan plus général : formation managériale des chefs de pupitres, journée de sensibilisation au harcèlement moral pour tous les salariés, journée de séminaire avec des activités ludiques.
- sur le dossier en cours : mettre en place une médiation entre les salariés concernés.

A.Labat : « Après avoir échangé avec le médecin du travail et le psychologue du travail, j'ai reçu de madame Courtigné les coordonnées d'une médiatrice. J'ai demandé à Marc-Antoine d'organiser un premier rendez-vous avec chacun des salariés pour poser avec eux les bases d'une médiation. Cette médiation ne peut fonctionner que si les salariés concernés sont d'accord. Elle sera ouverte à tous les salariés qui m'ont signalé le même problème.»

Le CSE échange avec la direction sur le problème survenu début mars lors de la série Lab'O. Suite à ce problème, Marc-Antoine Degrenier -régisseur général- a décidé d'envoyer à tous les salariés un mail général pour rappeler un certain nombre de principes. Le CSE pense qu'il aurait été nécessaire d'envoyer également un mail ciblé et plus précis au salarié mis en cause.

Marc-Antoine Degrenier fait une description détaillée d'agissements et de propos déplacés d'un autre salarié, agissements rapportés par une salariée qui se sent harcelée.

Le CSE rappelle la responsabilité de l'employeur de protéger les salariés qui sont ou seraient victimes de harcèlement, en agissant rapidement et si nécessaire avec fermeté.

A.Labat : « Nous parlons ici d'éléments clairs, tangibles et répétés. Je vais donc convoquer le salarié désigné comme potentiel harceleur. »

4-discipline : observations et bilan par M.A Degrenier : régisseur général

M.A. Degrenier : « J'observe que beaucoup de salariés se sentent attaqués et sont sur la défensive. D'autres salariés sont fragilisés, et en souffrance. Tout cela crée une dégradation du relationnel entre les salariés.

Les problèmes sont moins nombreux que ce qu'on imagine mais il y a beaucoup d'agitation et de tensions autour de ces sujets. Il est absolument urgent de finaliser la réalisation des fiches de postes pour le personnel artistique afin que ceux qui ont des comportements inadaptés puissent être recadrés. »

Discipline : un débat est ouvert sur cette thématique. La réunion du groupe vents/percussion a été à l'image de ce qui se passe trop souvent en répétitions où certains semblent avoir oublié des notions de base comme le respect des autres, la discipline et le silence.

Une réflexion est engagée sur la discipline, les comportements inadaptés, le rôle et l'autorité du chef d'orchestre pendant les répétitions, les nuisances subies et l'usure qui en découle, comment les n+1 doivent réagir et intervenir (régie générale, responsable de production, direction générale), l'échelle des sanctions envisagées.

5-augmentation des arrêts de travail : observations et analyse

Le CSE soulève le problème de l'augmentation des arrêts de travail, surtout depuis le mois de janvier 2024 et s'interroge sur le lien entre ce fait et l'augmentation d'activité, le sentiment d'usure de nombreux salariés et une augmentation des troubles musculo-squelettiques.

Le CSE enregistre également une déclaration d'accident du travail du régisseur général.

6-usure et fatigue des salariés : mesures de prévention des risques suite au point n°3 des réunions du CSE du 09.01.2024 et du 23.02.2024

Le CSE attend de la direction des mesures de préventions sérieuses et effectives.

A.Labat : « La réunion avec le comité artistique nous a permis d'échanger et d'imaginer des propositions d'aménagement de planning pour favoriser les temps de récupération nécessaires.

°par exemple, après un concert le dimanche, nous pourrions avoir le lundi (congé hebdomadaire) et le mardi off en commençant les répétitions le mercredi matin. Puis mercredi soir, jeudi matin-soir ou après-midi et soir à l'opéra puis vendredi générale et concert. Ou avoir le deuxième jour off le mercredi à la place du mardi. Selon la difficulté des programmes, les 4 services de répétitions pourraient passer de 2h30 à 3h00.

°éviter les enchevêtrements de séries.

°propositions de plusieurs programmes sur "à vos classiques".

°jours « off » et congés : suppression de la série d'enregistrement prévue en novembre 2024 pendant la 2ème semaine des vacances scolaires. Cette semaine sera off. Il y aura aussi 5 jours off du mercredi 01 au dimanche 05 janvier 2025. La 6ème semaine de congés payés sera celle du 10 février 2025, première semaine des vacances scolaires d'hiver. »

CSE : La proposition d'aménagement des répétitions à partir du mercredi imposerait de travailler trois soirs de suite, mercredi, jeudi et vendredi, ce qui avait été fortement critiqué par les musiciens. La demande des musiciens est d'avoir au moins un week-end de repos par mois et deux jours off entre chaque série afin de gérer le temps de récupération et le temps de préparation des programmes à venir.

7-approbation du compte-rendu de la réunion du 23 février 2024

Le procès-verbal de la réunion du 23 février 2024 est approuvé.

8-date des congés annuels

La date des congés annuels doit être communiquée officiellement au plus tard le 31 mars. Cette année : les congés payés seront du lundi 29 juillet inclus au mardi 03 septembre, date de reprise. Fin juillet, les 26, 27, 28 seront en non-activité, le dernier concert étant le jeudi 25 juillet à la Roque d'Anthéron.

9-concours de violon : libellé du poste, date, organisation

Le concours aura lieu le 07 octobre 2024, date à confirmer rapidement. L'intitulé : violon 2ème soliste des seconds violons.

Afin de poursuivre la mobilité déjà mise en place au niveau de la 2ème chaise des seconds violons, le contrat de Marie-Anne Morgant sera modifié en violon 2ème soliste des seconds violons. Il y aura donc 2 violonistes 2ème solistes dans le pupitre des seconds violons qui alterneront à la 2ème chaise.

Cette organisation ne concernera que le pupitre des seconds violons. L'organisation des tournes sera définie entre la Directrice Musicale, la cheffe d'attaque des seconds et les deux 2èmes solistes des seconds.

10-titularisations

Les retours étant positifs, les violonistes Eugène Ducros et Robin Magny seront titularisés à l'issue de leur période d'essai.

11-formations obligatoires des délégués du personnel : décision et planification

Après avoir étudié le planning 2024/2025, la seule possibilité serait de programmer ces formations en septembre 2024 pendant la série « à vos classiques ». Soit les semaines du 9 septembre et du 23 septembre. Les personnes concernées sont :

-pour la Formation économique : les titulaires, formation financée par le CSE

-pour la Formation SSCT : les titulaires et les suppléants, formation financée par l'Orchestre.

A. Labat : « Le coût des formations sera augmenté par le coût du remplacement des musiciens/délégués, aussi je vous demande d'essayer de trouver un organisme de formation qui soit certifié Qualiopi pour être pris en charge par l'AFDAS.»

-pour la Formation référents harcèlement sexuel et agissements sexistes : les deux référentes du CSE.

La formation référents harcèlement sera programmée en mai 2024 pour les deux référentes : Mathilde Dannièrre et Pauline Dangleterre.

12-formation premiers secours

Il est important que plusieurs salariés reçoivent cette formation, notamment au niveau de la régie et du personnel en lien avec le public. La formation initiale SST (Sauveteur Secouriste du Travail) est sur deux jours et sera ouverte à tous. Date à programmer.

13-conseil musical : bilan de la première réunion du 19 mars

S. Platret : « Les échanges ont été constructifs. Je vous communiquerai prochainement le compte rendu.

Première heure : définition du cadre d'action de ce comité artistique. Les sujets abordés par les salariés :

échange sur la difficulté des programmes, leur articulation dans le planning, souhait de mieux organiser le travail, de se sentir entendus et de ne pas être mis devant le fait accompli, se sentir utiles, réunion une fois par trimestre.

Deuxième heure : discussion sur la saison 2024-2025 avec des propositions artistiques.

-« à vos classiques » trois programmes différents seront proposés par D. Waldman.

-organisation des répétitions lorsque l'orchestre travaille le dimanche : nécessité d'avoir entre deux séries un jour off et un jour pour le travail personnel. Proposition : après un concert le dimanche, essayer de poser deux journées off ; lundi et mardi ou lundi et mercredi. »

M.Dannière : «La réunion était intéressante. Nous sommes en attente des propositions de programme par Debora Waldman sur « à vos classiques ».

D.Gobbe : « Comme Mathilde, je m'interroge sur le résultat et je pense qu'il faut trouver une méthodologie pour que les sujets abordés et les propositions faites en réunion du comité artistique se traduisent par des changements concrets. »

F. Béthune : « Pour garder la motivation des salariés qui se sont engagés dans ce comité, il faut qu'un compte rendu de cette première réunion soit fait. Cela permettra de lister les sujets abordés et de présenter les propositions et changements validés ainsi que leur mise en œuvre. ».

14-série Brandebourgeois (Mai 2024) : conditions et planning

Un débat est engagé sur cette série qui pose de nombreux problèmes.

F. Durand : « trois paramètres n'ont pas été pris en compte : le niveau de difficulté de chaque concerto et de chaque partie n'a pas été évalué, le manque de travail en amont avec le chef pour préparer l'organisation et anticiper les nombreux problèmes soulevés, la préparation individuelle de chaque musicien. »

Décisions actées :

-tous les musiciens de l'harmonie présents sur les Brandebourgeois pourront demander une tournée avant cette série, excepté sur le service « bicentenaire » du mercredi 22 mai.

-rémunération complémentaire de 280€ pour chaque soliste et par concerto.

En attente :

-nouveau planning et nouveau plan de travail

-définir qui sont les instrumentistes solistes et qui sont les instrumentistes tutti et en fonction, adapter les principes de tournées et de rémunération.

-Sophie Platret va réaliser un tableau récapitulatif avec la distribution pour chaque concerto.

15-corrrection sur les bulletins de salaire/Transat : demande d'ajouter le temps de travail mensuel sur tous les bulletins des musiciens permanents de mars 2021 à décembre 2023

La correction a été faite mais uniquement depuis janvier 2024.

A.Labat : « Nous allons redemander à notre prestataire de payes "Pop Paye" de corriger cela pour la période précédente soit de mars 2021 à décembre 2023. »

16-programme "bicentenaire" ; allègements

question abordée lors de la prochaine réunion

17-présentation des plannings et programmes de juin et juillet 2024

question abordée lors de la prochaine réunion

Questions Diverses

1.Bilan de la Réunion AFO/Alexis Labat : Situation des orchestres

A. Labat : Le ministère de la culture a annoncé une baisse générale de ses subventions. Sur les bilans réalisés 2023 et les bilans prévisionnels 2024, beaucoup d'Orchestres sont en grande difficulté.

Par exemple, ONLille : 2023 à -182000€, et 2024 à -350000€. ONPL : 2023 -100000€ et 2024 à -625000€.

ONLyon : 2023 à -550000€ et 2024 à -700000€. OpéraOrch de Montpellier : 2023 à -500000€. Orchestre de Cannes : 2023 à -75000€ et 2024 à -50000€.

Notre bilan est de -15000€ fin 2023 et les prévisions pour 2024 oscillent entre -20000€ et -110000€ en fonction de l'évolution de différents éléments : augmentations salariales prévues en mai 2024, subvention "mieux produire/mieux diffuser "....

Le quasi équilibre du bilan 2023 n'est pas dû à des recettes structurelles mais à des recettes conjoncturelles comme : le FONPEPS lié aux nouveaux recrutements en CDI (60000€ en 2023), les aides de crédits d'impôts au spectacle vivant (80000€ en 2023). Les recettes de ces deux dispositifs sont aléatoires et conjoncturelles.

Pour mémoire, nous fonctionnons avec un montant de subventions qui est inférieur à ce qu'il était il y a plus de dix ans.

Mécénat : Une personne a été missionnée sur 2023 et 2024 pour nous aider à nous organiser autour de la recherche de mécénat : élaboration d'une plaquette/mécénat, structuration de notre discours et argumentaire. Coût de sa mission 2023/2024 : 20000€

Résultat : autour de 20000€ de mécénat pour 2024 (et 10000€ en 2023). Nous avons aussi augmenté notre partenariat avec les hôtels pour accueillir chefs et solistes à moindre frais.

Extenso n'existe plus.

2.Licenciement pour inaptitude

Mme Patricia Chaylade a été licenciée pour inaptitude le 08 février 2024 et a perçu l'indemnité conventionnelle. Cette indemnité a été intégrée au budget 2023. En cas de reconnaissance de maladie professionnelle, elle pourrait percevoir un complément d'indemnité qui sera intégré au budget 2024.

Fin de réunion

pour le CSE

Frédéric Béthune